

Bilan

2022

de l'emploi associatif sanitaire et social

Le Centre de ressources DLA Solidarités - Santé, en partenariat avec Recherches & Solidarités, présente le bilan de l'emploi dans les associations et fondations du secteur sanitaire et social.

Le secteur sanitaire et social privé non lucratif regroupe 1,13 million de salarié-es dans 36 570 établissements employeurs. Ce document en présente les chiffres et évolutions clés en s'appuyant sur les déclarations d'employeurs auprès de URSSAF Caisse nationale pour le régime général et de la MSA pour le régime agricole.

Ce bilan national est complété par 17 bilans régionaux synthétiques, à retrouver sur crdla.uniopss.asso.fr et www.recherches-solidarites.org.

Les données de ce document correspondent à l'année 2021.



SOMMAIRE

I – MÉTHODOLOGIE

3

II - CHIFFRES CLÉS

5

III – ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS

6

IV – SALARIÉ-ES

7

V - MASSE SALARIALE

10

VI - DONNÉES TERRITORIALES

12

AVERTISSEMENTS :

- Ce bilan de l'emploi couvre l'ensemble du champ non lucratif, associations et fondations comprises, et agrège les données du régime général et du régime agricole.
- Les données sont présentées à l'unité près. Elles doivent cependant être lues avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.
- Les changements de situation dont font l'objet certains établissements (tels que changement d'adresse, de statut juridique, de code activité...) peuvent donner lieu à une actualisation l'année suivante. Par ailleurs, l'intégration des données individuelles dans la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés, réalisée progressivement depuis 2016, a été finalisée en juin 2021. Cependant, quelques ajustements méthodologiques ont été effectués en 2022, et ont induit de légères révisions par rapport aux séries publiées antérieurement. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.

I - MÉTHODOLOGIE

Le périmètre du secteur sanitaire et social privé non lucratif se construit principalement à partir des codes APE de l'INSEE, dont la nomenclature distingue :

- Les activités liées à la santé (activités hospitalières, activités de pratique médicale et para médicale...);
- Les activités d'hébergement médico-social, dont l'hébergement médicalisé pour trois publics différents et l'hébergement social pour six publics différents ;
- Les activités sociales sans hébergement, selon les publics : adultes handicapés et personnes âgées, jeunes enfants, adolescents, enfants handicapés. S'y ajoutent l'aide à domicile et l'aide par le travail.

Secteurs d'activités correspondant au périmètre de ce bilan

SECTEUR D'ACTIVITÉ	CODES APE
Santé	Division 86
Hébergement médicalisé	Division 87
Pour personnes âgées	8710 A
Pour enfants handicapés	8710 B
Pour adultes handicapés et autres	8710 C
Hébergement social	Division 87
Pour personnes handicapées et malades mentaux	8720 A
Pour personnes toxicomanes	8720 B
Pour personnes âgées	8730 A
Pour personnes handicapées physiques	8730 B
Pour enfants en difficulté	8790 A
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	8790 B
Action sociale sans hébergement	Division 88
Aide à domicile	8810 A
Accueil et accompagnement de personnes âgées ou d'adultes handicapés ¹	8810 B
Aide par le travail	8810 C
Accueil de jeunes enfants	8891 A
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	8891 B
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	8899 A
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	8899 B

Source : INSEE.

¹ Une analyse détaillée des établissements classés sous ce code montre que la plupart concernent l'accueil et l'accompagnement de personnes âgées, et de façon marginale des adultes handicapés.

Les structures retenues appartiennent aux catégories juridiques suivantes, codifiées par l'Insee :

- les associations déclarées (code 9220), les « entreprises d'insertion par l'économie » (code 9221) et les associations intermédiaires (code 9222) ;
- les associations déclarées reconnues d'utilité publique (code 9230) ;
- les associations de droit local (code 9260) ;
- les fondations (code 9300).

Pour présenter les données de l'emploi, R&S s'appuie sur des conventions de coopération, établies avec URSSAF Caisse nationale et avec la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA).

À partir du périmètre défini, trois données sont disponibles :

- **Le nombre d'établissements employeurs**, au cours d'une année donnée. Ceux-ci sont identifiés à partir de leur numéro SIRET. Une association ou une fondation peut gérer plusieurs établissements. Un établissement est comptabilisé en fonction de sa qualité d'employeur (masse salariale positive) : 1/12^e s'il est actif pendant un mois, 2/12^e sur deux mois, etc.
- **Le nombre de salarié-es** est une moyenne de l'année. Les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, à durée déterminée ou indéterminée. Les salarié-es sans contrat ne sont pas comptés (stagiaires par exemple) mais les différents contrats aidés le sont, ainsi que les bénéficiaires de l'aide et accompagnement par le travail, sans que l'on puisse les distinguer des autres.
- **La masse salariale brute correspondante** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les rémunérations des apprenti-es et les assiettes des salarié-es bénéficiant d'exonérations sont prises en compte.

II - CHIFFRES CLÉS

Les associations et fondations du secteur sanitaire et social représentent en 2021 :

36 570

**établissements
employeurs**

Soit 25 % des établissements
employeurs du secteur privé
non lucratif

1 133 570

salarié-es

Soit 59 % du secteur
privé non lucratif

27,4

**milliards d'euros
de masse salariale**

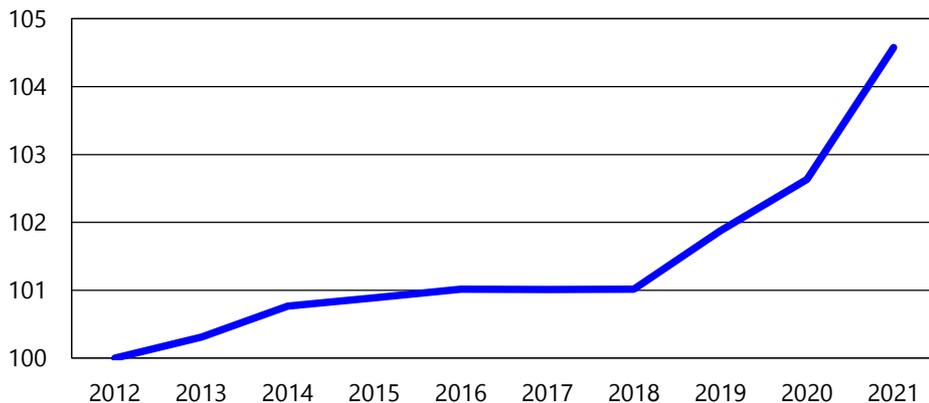
Soit 59 % de la masse
salariale du secteur
privé non lucratif

31

**salarié-es par
établissement en
moyenne**

Évolution du nombre d'établissements employeurs (en base 100 en 2012)

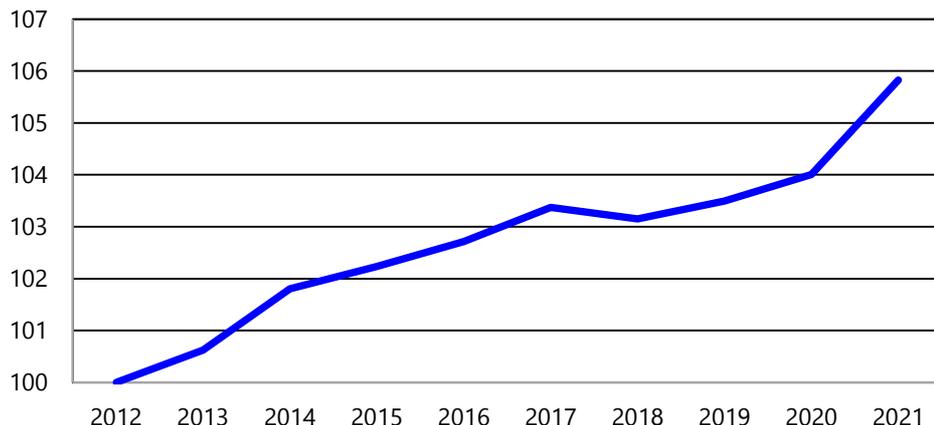
sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitement R&S.



Le nombre
d'établissements
employeurs a augmenté
de 4,6 % depuis 2012.

Évolution du nombre de salarié-es (en base 100 en 2012)

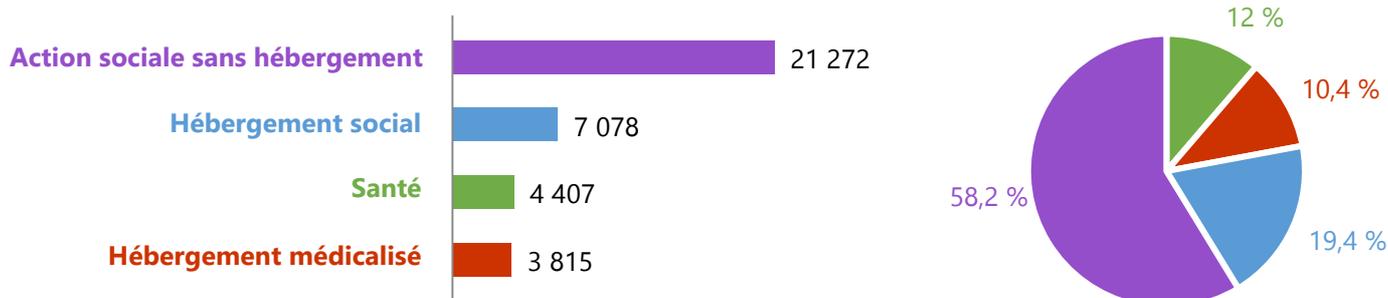
sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitement R&S.



Le nombre de
salarié-es a augmenté
de 5,8 % depuis 2012.

III - ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS

Nombre et répartition des établissements employeurs en 2021



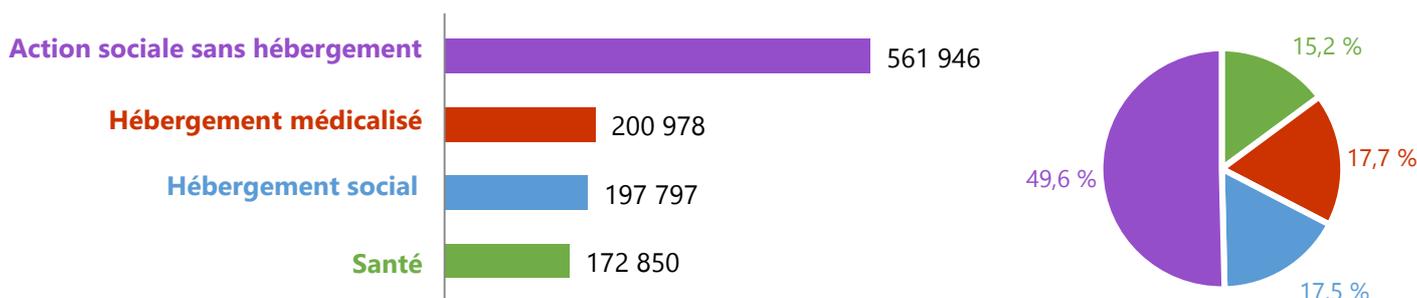
Détail des établissements employeurs

SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	RÉPARTITION
Santé	4 407	12,0 %
Hébergement médicalisé	3 815	10,4 %
Pour personnes âgées	1 748	4,8 %
Pour enfants handicapés	1 296	3,5 %
Pour adultes handicapés et autres	771	2,1 %
Hébergement social	7 078	19,4 %
Pour handicapés et malades mentaux	2 088	5,7 %
Pour toxicomanes	125	0,3 %
Pour personnes âgées	745	2,0 %
Pour handicapés physiques	264	0,7 %
Pour enfants en difficulté	1 685	4,6 %
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	2 171	5,9 %
Action sociale sans hébergement	21 272	58,2 %
Aide à domicile	4 039	11 %
Accueil et accompagnement de personnes âgées ou d'adultes handicapés	969	2,6 %
Aide par le travail	1 932	5,3 %
Accueil de jeunes enfants	3 684	10,1 %
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	1 085	3 %
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	693	1,9 %
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	8 871	24,3 %
TOTAL sanitaire et social	36 572	100 %

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitement R&S.

IV - SALARIÉ·ES

Nombre et répartition des salarié·es en 2021



Détail des salarié·es

SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE DE SALARIÉ·ES	RÉPARTITION
Santé	172 850	15,2 %
Hébergement médicalisé	200 978	17,7 %
Pour personnes âgées	93 113	8,2 %
Pour enfants handicapés	66 122	5,8 %
Pour adultes handicapés et autres	41 743	3,7 %
Hébergement social	197 797	17,4 %
Pour personnes handicapées et malades mentaux	66 485	5,9 %
Pour personnes toxicomanes	2 364	0,2 %
Pour personnes âgées	21 112	1,9 %
Pour personnes handicapées physiques	9 684	0,9 %
Pour enfants en difficultés	54 591	4,8 %
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	43 559	3,8 %
Action sociale sans hébergement	561 946	49,6 %
Aide à domicile	153 639	13,6 %
Accueil et accompagnement de personnes âgées	12 574	1,1 %
Aide par le travail	139 404	12,3 %
Accueil de jeunes enfants	45 969	4,1 %
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	24 999	2,2 %
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	15 386	1,4 %
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	169 976	15 %
TOTAL sanitaire et social	1 133 571	100 %

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitement R&S.

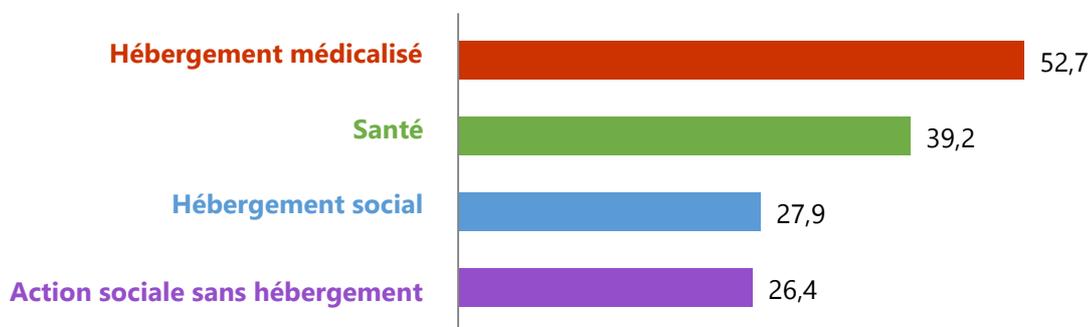
Évolution détaillée des salarié·es depuis 2018

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2018-2019 EN %	2019-2020 EN %	2020-2021 EN %
Santé	1,1	1,9	2,9
Hébergement médicalisé	0,1	0,7	0,5
Pour personnes âgées	0,8	1,5	0,1
Pour enfants handicapés	- 1,0	- 0,6	1,9
Pour adultes handicapés et autres	0,6	1,0	- 0,7
Hébergement social	1,4	2,6	1,6
Pour personnes handicapées et malades mentaux	- 0,8	0,7	- 0,3
Pour personnes toxicomanes	3,5	1,3	1,3
Pour personnes âgées	- 1,3	2,7	- 1,2
Pour personnes handicapées physiques	0,9	0,2	2,7
Pour enfants en difficultés	2,1	4,3	2,8
Pour adultes et familles en difficultés et autre	6,0	4,1	4,5
Action sociale sans hébergement	1,0	- 0,7	1,5
Aide à domicile	- 1,2	- 3,2	- 0,8
Accueil et accompagnement de personnes âgées	0,8	0,1	3,0
Aide par le travail	0,3	- 0,3	- 0,1
Accueil de jeunes enfants	3,2	- 0,3	3,2
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	0,5	0,6	1,0
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	3,1	2,2	3,1
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	3,2	0,7	4,5
TOTAL sanitaire et social	0,9	0,5	1,6

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitement R&S.

- ▶ **Les effectifs salariés dans l'ensemble sanitaire et social privé non lucratif augmentent en 2021** (+ 1,6 %), dans un contexte de prolongation de la crise sanitaire survenue début 2020.
- ▶ **La croissance s'accélère dans les établissements de santé** : + 2,9 % en 2021, après une hausse de + 1,9 % sur la première année de crise sanitaire.
- ▶ **Les effectifs augmentent également dans l'hébergement médicalisé et l'hébergement social**, notamment dans les établissements pour enfants (hébergement médicalisé) et adultes (hébergement social) handicapés, ainsi que dans les établissements pour familles, adultes et enfants en difficultés.
- ▶ **Dans l'action sociale sans hébergement**, l'aide par le travail et l'aide à domicile restent en repli, alors que les autres activités sont en augmentation marquée. L'action sociale sans hébergement voit ses effectifs accroître de 1,5 %, après une année 2020 en repli.

Nombre moyen de salarié-es par établissement employeur, en 2021



Détail du nombre moyen de salarié-es par établissement employeur

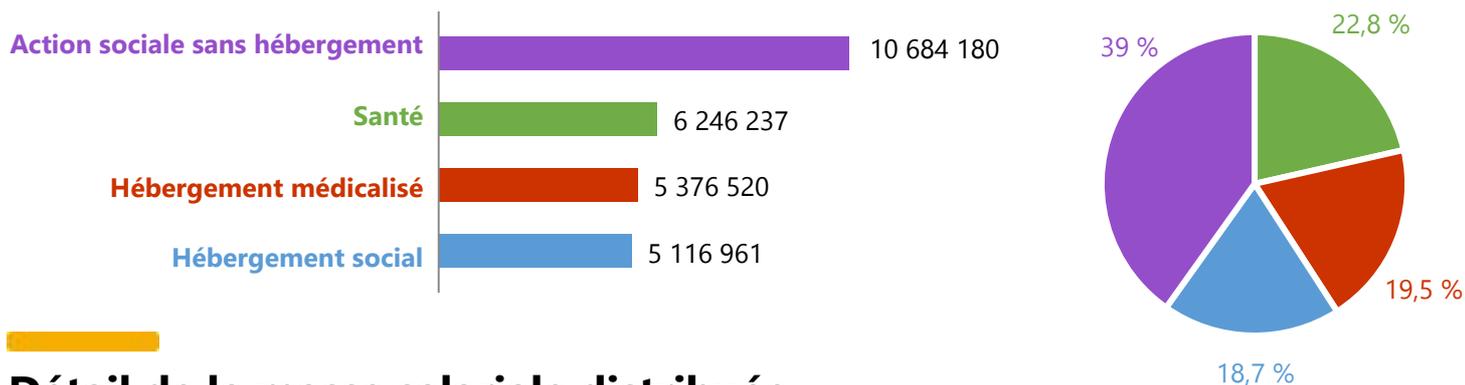
SECTEUR D'ACTIVITÉ	ASSOCIATIONS	FONDACTIONS	ENSEMBLE NON LUCRATIF
Santé	32,7	161,9	39,2
Hébergement médicalisé	52,1	57,8	52,7
Pour personnes âgées	52,0	61,9	53,3
Pour enfants handicapés	51,3	46,6	51,0
Pour adultes handicapés et autres	53,6	59,4	54,1
Hébergement social	27,2	39,8	27,9
Pour personnes handicapées et malades mentaux	31,7	35,1	31,8
Pour personnes toxicomanes	18,3	NC ⁽¹⁾	18,9
Pour personnes âgées	27,4	44,1	28,3
Pour personnes handicapées physiques	35,7	71,3	36,7
Pour enfants en difficultés	30,9	46,1	32,4
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	19,8	27,1	20,1
Action sociale sans hébergement	26,3	29,9	26,4
Aide à domicile	38,1	34,5	38,0
Accueil et accompagnement de personnes âgées	13,0	12,8	13,0
Aide par le travail	72,2	72,1	72,1
Accueil de jeunes enfants	12,4	19,1	12,5
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	23,2	19,0	23,0
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	21,8	30,3	22,2
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	19,1	20,9	19,2
TOTAL sanitaire et social	29,8	59,6	31

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitement R&S.

(1) NC : non communicable en respect du secret statistique.

V - MASSE SALARIALE

Masse salariale distribuée en 2021 (en milliers d'euros)



Détail de la masse salariale distribuée

SECTEUR D'ACTIVITÉ	MASSE SALARIALE EN MILLIERS D'EUROS	RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE	RAPPEL : RÉPARTITION DES SALARIÉS
Santé	6 246 237	22,8 %	15,2 %
Hébergement médicalisé	5 376 520	19,5 %	17,7 %
Pour personnes âgées	2 633 898	9,6 %	8,2%
Pour enfants handicapés	1 675 995	6 %	5,8 %
Pour adultes handicapés et autres	1 066 628	3,9 %	3,7 %
Hébergement social	5 116 961	18,7 %	17,4 %
Pour personnes handicapées et malades mentaux	1 645 028	6 %	5,9 %
Pour personnes toxicomanes	67 233	0,2 %	0,2 %
Pour personnes âgées	568 828	2,1 %	1,9 %
Pour personnes handicapées physiques	231 360	0,8 %	0,9 %
Pour enfants en difficultés	1 504 289	5,5 %	4,8 %
Pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	1 100 222	4 %	3,8 %
Action sociale sans hébergement	10 684 180	39 %	49,6 %
Aide à domicile	2 634 906	9,6 %	13,6 %
Accueil et accompagnement de personnes âgées	308 781	1,1 %	1,1 %
Aide par le travail	2 173 338	7,9 %	12,3 %
Accueil de jeunes enfants	881 344	3,2 %	4,1 %
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	633 352	2,3 %	2,2 %
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	395 019	1,4 %	1,4 %
Action sociale sans hébergement - non classé ailleurs	3 657 441	13,3 %	15 %
TOTAL sanitaire et social	27 423 898	100 %	100 %

À RETENIR :

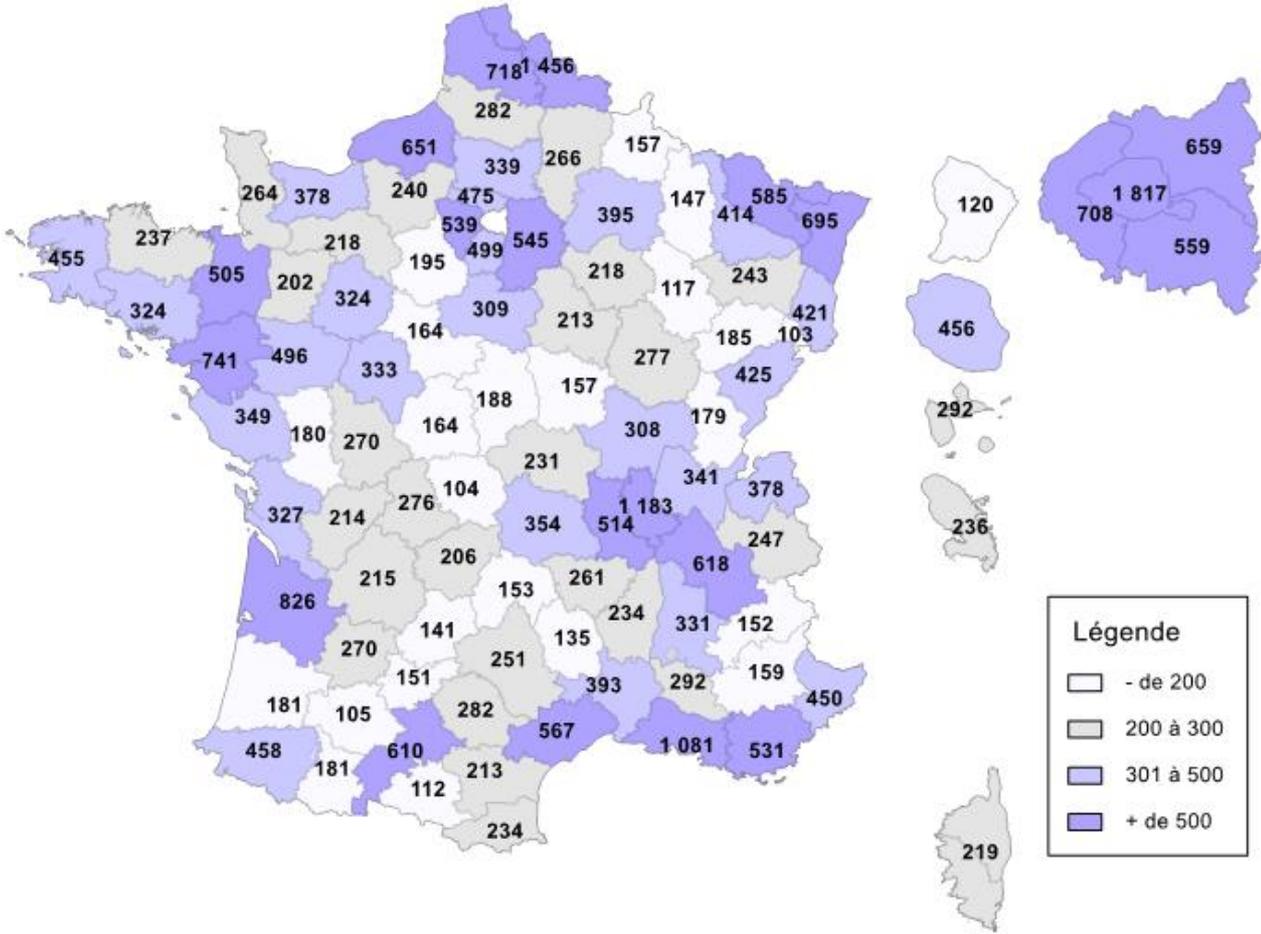
- ▶ **Le secteur de la santé** rassemble plus de 4 400 établissements employeurs et 173 000 salarié-es. Il poursuit son augmentation en 2021 (+ 2,9 %), sous les effets prolongés de la crise sanitaire. La masse salariale distribuée dans le secteur de la santé représente près de 23 % de l'ensemble privé non lucratif sanitaire et social, alors que le nombre de salarié-es en représente 15 %.
- ▶ **L'hébergement médicalisé** compte 3 800 établissements employeurs, mais il concentre davantage de salarié-es que le secteur de la santé, soit 200 000. L'emploi a augmenté de 0,5 % entre 2020 et 2021 dans ce secteur où la taille moyenne des établissements est la plus élevée (52,7 salarié-es par établissement en moyenne).
- ▶ **L'hébergement social** totalise 7 000 établissements employeurs et 198 000 salarié-es. Le nombre moyen de salariés par établissement est environ de 28. L'emploi a progressé en 2021 de 1,6 % dans ce secteur, porté par les augmentations dans l'hébergement d'enfants, de familles et d'adultes en difficultés qui réunissent environ 100 000 salariés.
- ▶ **L'action sociale sans hébergement** est le premier secteur privé non lucratif sanitaire et social, avec près de 21 300 établissements employeurs et plus de 560 000 salarié-es. L'aide à domicile, qui concentre 27 % des effectifs salariés, poursuit son repli (- 0,8 % entre 2020 et 2021 après - 3,2 % entre 2019 et 2020). Outre l'aide par le travail (- 0,1 %), les autres activités sans hébergement voient leurs effectifs augmenter en 2021.

Et les bénévoles ?

Aux côtés des salarié-es, les bénévoles jouent un rôle essentiel dans l'administration des structures non lucratives et dans les activités au bénéfice des différents publics. L'enquête réalisée en 2019 par l'IFOP pour France Bénévolat et R&S permet d'évaluer le nombre de bénévoles associatifs à 12,5 millions au plan national. Environ un tiers sont impliqués dans le secteur sanitaire et social. La dernière enquête, menée en janvier 2022, révèle que le COVID-19 a entraîné une perte de 15 % des bénévoles dans les associations. Des indices montrent que nombre d'entre eux retrouvent progressivement le chemin de l'engagement. Dès lors, en l'absence de données récentes sur la reprise de leur activité, il est préférable de rester sur l'estimation de 2019. Plus d'informations sur <https://recherches-solidarites.org/benevolat/>

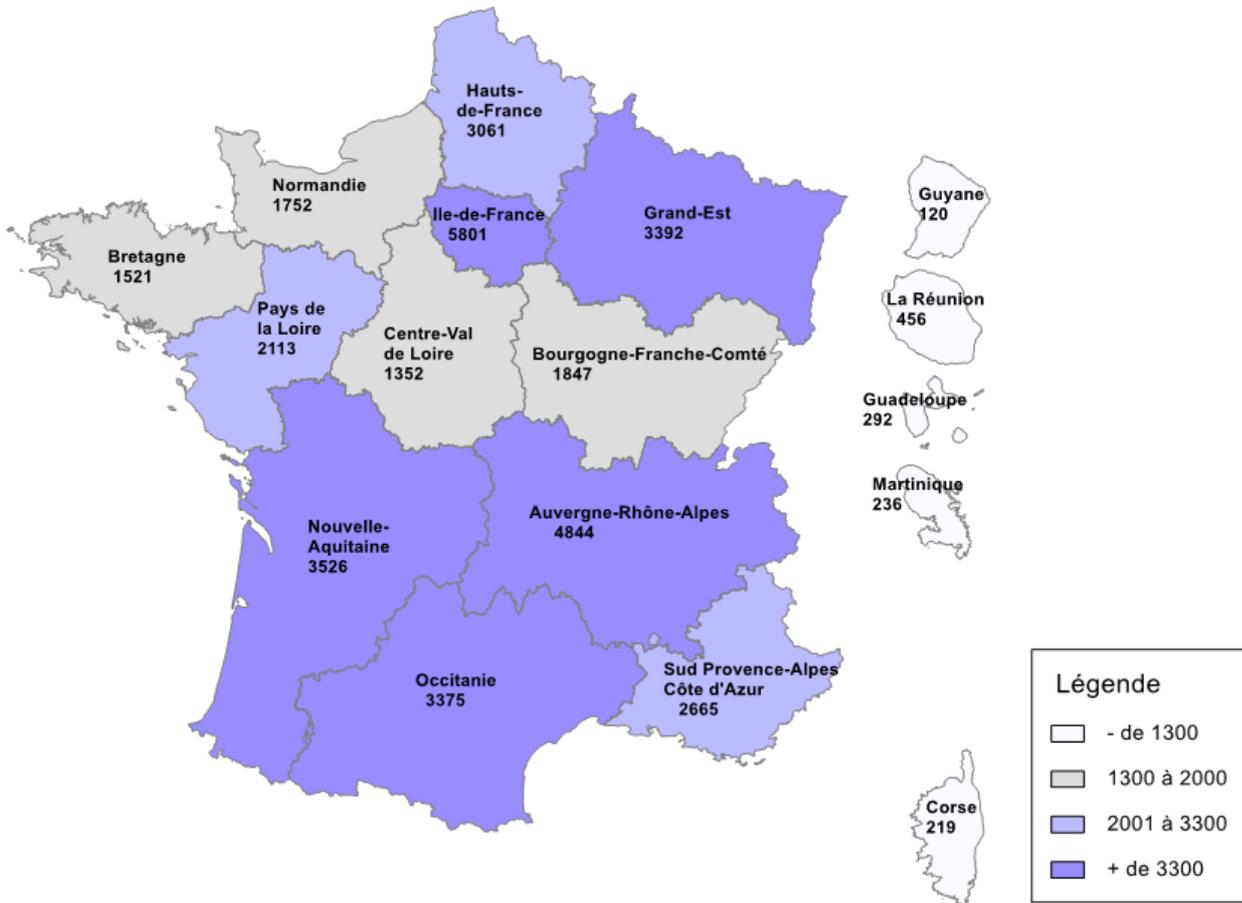
VI - DONNÉES TERRITORIALES

Carte 1 : nombre d'établissements employeurs par département en 2021



Carte réalisée avec Cartes & Données – © Articque
 Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitement R & S.
 Les données sont présentées à l'unité près. Elles doivent cependant être lues avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

Carte 2 : nombre d'établissements employeurs par région en 2021

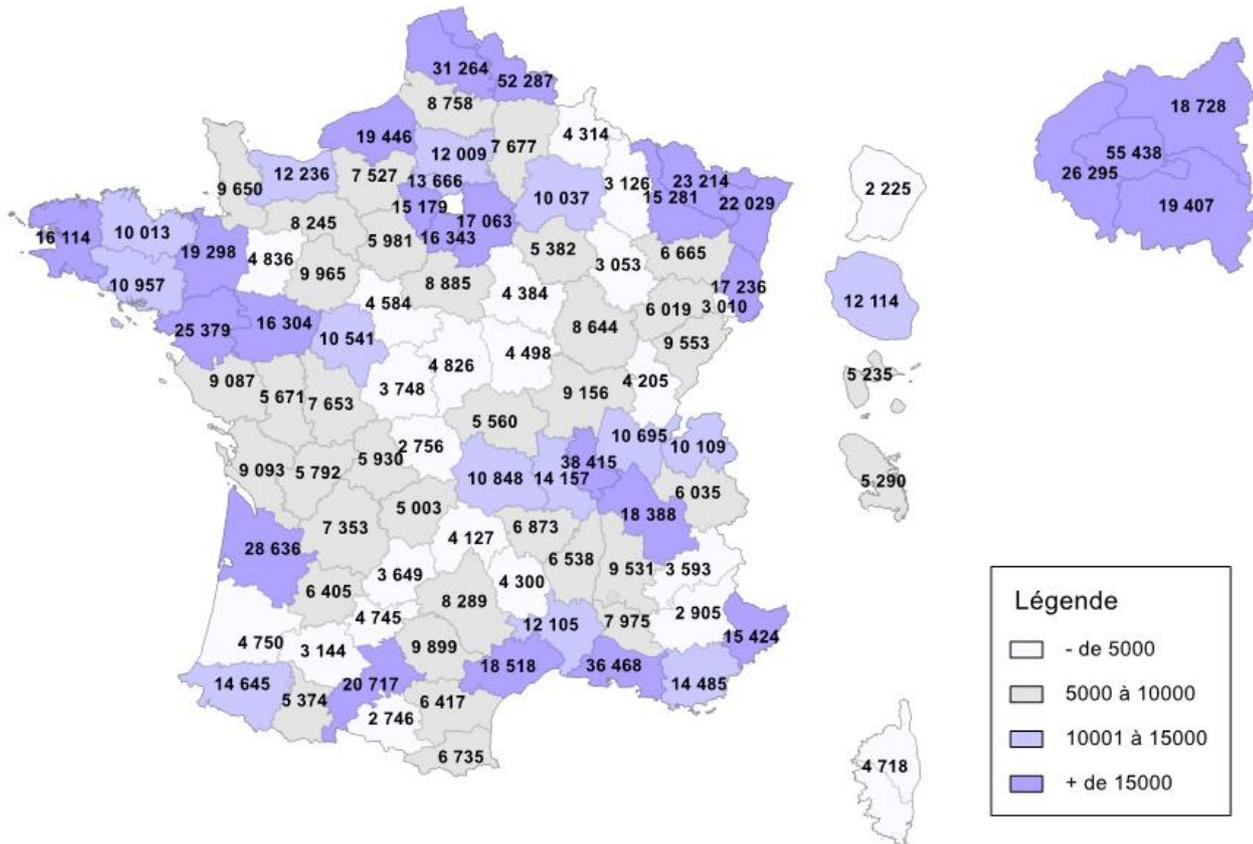


Carte réalisée avec Cartes & Données – © Artique

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitement R & S.

Les données sont présentées à l'unité près. Elles doivent cependant être lues avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

Carte 3 : nombre de salarié-es par département en 2021

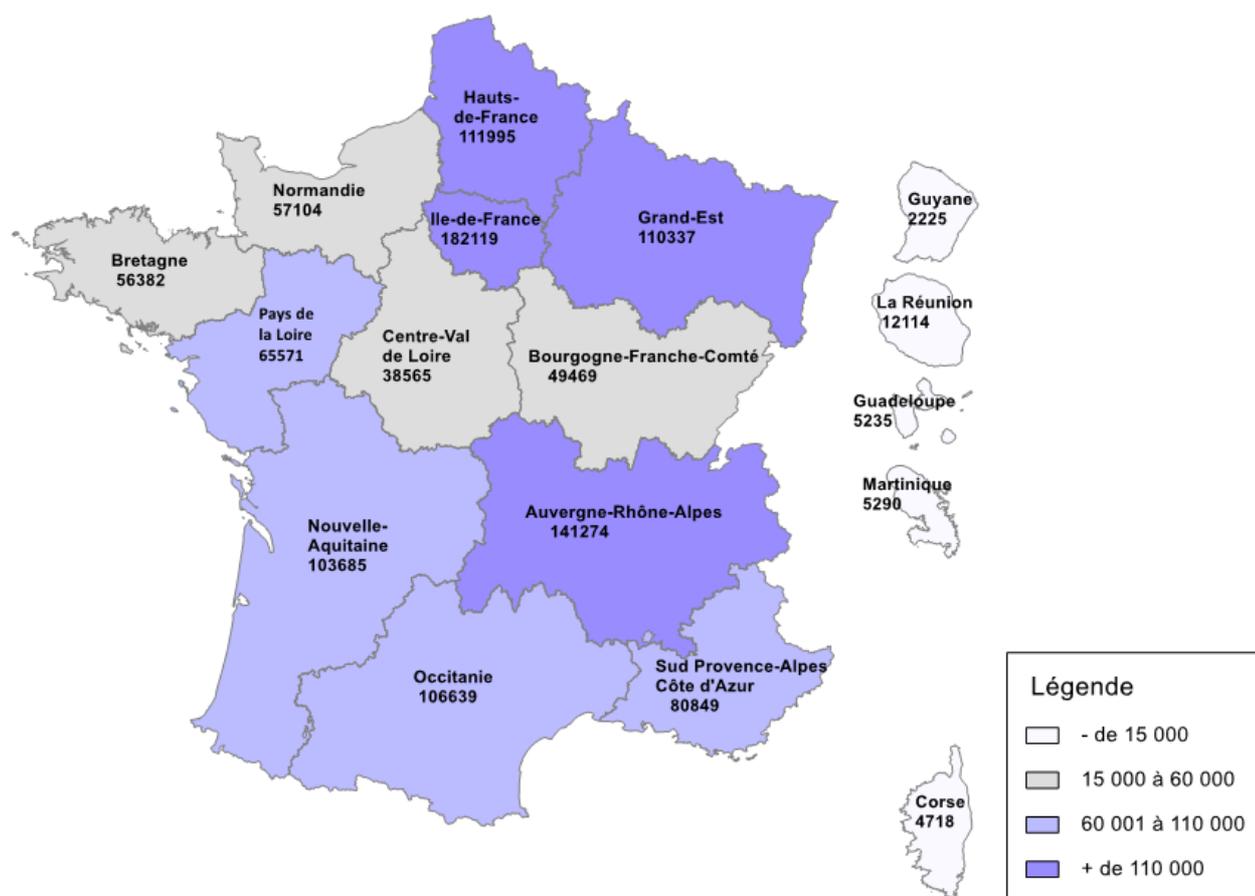


Carte réalisée avec Cartes & Données – © Articque

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitement R & S.

Les données sont présentées à l'unité près. Elles doivent cependant être lues avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

Carte 4 : nombre de salarié-es par région en 2021



Carte réalisée avec Cartes & Données – © Artique

Sources : URSSAF Caisse nationale et MSA. Traitement R & S.

Les données sont présentées à l'unité près. Elles doivent cependant être lues avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

Vous souhaitez un accompagnement pour pérenniser et développer l'emploi dans votre association ?

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

- ▶ Le DLA permet aux structures d'utilité sociale employeuses de bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches de création, consolidation et développement de l'emploi. C'est un dispositif public inscrit dans la loi ESS du 31 juillet 2014. Dans chaque département et région une structure locale est conventionnée pour porter et mettre en œuvre le dispositif. Le DLA se décline en 5 étapes :



- ▶ Le DLA agit en complémentarité et en subsidiarité avec l'offre des réseaux associatifs et autres acteurs locaux et nationaux de l'accompagnement. Infos et contacts sur www.info-dla.fr

Le réseau Uniopss-Uriopss

- ▶ L'Uniopss et les Uriopss unissent, défendent et valorisent le secteur non lucratif de solidarité. Elles portent auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations sanitaires et sociales. Le réseau Uniopss-Uriopss propose une expertise technique, des accompagnements collectifs et individuels, des formations, événements, débats, décryptages d'actualités au service du développement du secteur. Infos et contacts sur www.uniopss.asso.fr

Les fédérations

- ▶ Les adhérents nationaux de l'Uniopss proposent également une offre d'accompagnement auprès de leurs membres. Infos et contacts sur www.uniopss.asso.fr/adherents

DOCUMENT RÉALISÉ PAR :

Le Centre de Ressources DLA (CRDLA) Solidarités - santé est porté par l'Uniopss et a pour mission de renforcer la qualité des accompagnements réalisés dans le cadre du DLA. Il appuie le développement des coopérations entre le DLA et les autres acteurs de l'accompagnement, en particulier les réseaux associatifs. Le CRDLA met à disposition des ressources thématiques et sectorielles et participe à la construction de l'action du DLA vers les associations du secteur. www.crkla.uniopss.asso.fr

Recherches & Solidarités, réseau associatif d'experts et d'universitaires, a pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation constante de complémentarité par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs. Il s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org